



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

TOME SPECIAL RH

**MOIS DE
JUILLET
2020**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
JUILLET 2020
TOME SPECIAL RH**

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

ARRETE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SYSTEMES
D'INFORMATION DE LA COMMUNICATION INTERNE ET DES RESSOURCES
HUMAINES.**

- Arrêté n°2020-6127 en date du 1^{er} juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Jean PINELLI en l'absence de Monsieur Jean-Louis SANTONI.....p4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE
DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA
COMMUNICATION INTERNE ET DES
RESSOURCES HUMAINES.

ARRETE N° 2020 - 2127

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE à M. Jean PINELLI en l'absence de M. Jean Louis SANTONI

LE PRESIDENT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4422-25 ;
VU la loi n°83/364 en date du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84/53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU l'article 30 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU l'ordonnance 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse ;
VU l'arrêté n° 00036 en date du 17 janvier portant délégation de signature à M. Jean Louis SANTONI,
VU l'arrêté n° 1801772 en date du 21 juin 2018 portant délégation de signature à M. Jean PINELLI,
Considérant la période d'absence de M. Jean Louis SANTONI,
SUR la proposition du Directeur général des services.

ARRETE

ARTICLE 1ER. – Durant l'absence de M. Jean Louis SANTONI, Directeur Général des Services, pour la période du 6 juillet 2020 au 10 juillet 2020 inclus, délégation est donnée à M. Jean PINELLI, Directeur Général Adjoint des Services, à l'effet de signer, au nom du Président du Conseil exécutif de Corse, tous actes, arrêtés, décisions ou correspondances, à l'exclusion des rapports à l'Assemblée de Corse

ARTICLE 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Notifié le

Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif.

Date

Signature

Fait à Ajacciu, le 01 JUIL. 2020



Gilles SIMEONI

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECEUIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1